Vos besoins,
Nos actions...

dans le domaine de la Santé au Travail

AST
Action Santé Travail

M. Jean-François LESCART,
Président

M. Alain CUISSE,
Directeur Général

La santé au travail est un enjeu majeur pour les entreprises. La qualité de vie au travail participe à la performance de l'entreprise.

Nous nous proposons de développer vos compétences dans le domaine de la prévention : accroître les performances de votre entreprise par la mise en œuvre d'une démarche de prévention en santé travail (réduction des accidents du travail, des maladies professionnelles, amélioration des conditions de travail).

Afin de vous aider, ACTION SANTE TRAVAIL vous propose à travers ce catalogue, des actions, des sensibilisations, des formations sur différentes thématiques, qui sont comprises dans votre cotisation, réalisées par nos équipes de professionnels et coordonnées par votre Médecin du travail.

ACTION SANTÉ TRAVAIL, votre partenaire Santé Travail

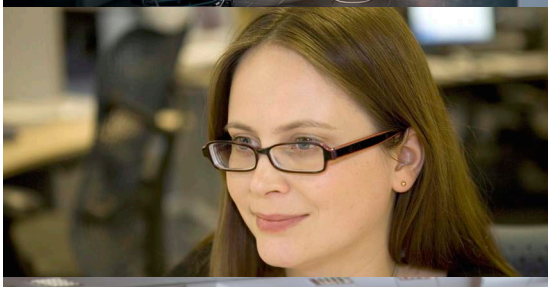

Sommaire

HYGIÈNE SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

7 Accompagnement à l'évaluation des risques professionnels
8 Risque routier, passez à l'action
9 Conseil sur le risque amiante
10 Métrologie : mesures de bruit, vibrations, ambiance lumineuse

TOXICOLOGIE

13 Evaluer les risques pour la santé liés à l'utilisation de produits chimiques
14 Expertise toxicologique ciblée sur une problèmatique de santé
15 Sensibiliser vos salariés aux risques toxicologiques

ERGONOMIE

19 Troubles musculosquelettiques (TMS), lombalgies
20 Risques psychosociaux et risques organisationnels
21 Conception et reconception des postes de travail
22 Travail sur écran
23 Sensibilisation «Principes de manutention»

MAINTIEN DANS L'EMPLOI

27 Accompagnement au maintien dans l'emploi

ADDICTIONS-NUTRITION

29 Addictions et travail
30 Travail et hygiène de vie

FORUM

33 Organisation de Forums «Santé Sécurité» au sein des Entreprises

FORMATION

37 Devenir acteur en prévention des risques liés à l'activité physique
38 Acteur prévention secours du secteur aide et soin à domicile
39 Le Sauveteur Secouriste du Travail, un acteur de la prévention en entreprise
40 Le Formateur en Sauvetage Secourisme au Travail ou Formateur SST
41 Modules d'information et de sensibilisation aux risques professionnels, formation en ligne via notre site Internet : www.actionsantetravail.fr

Hygiène Sécurité & Environnement

Hygiène sécurité et environnement

ACCOMPAGNEMENT À L'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

L'évaluation des risques professionnels consiste à identifier les risques auxquels sont soumis vos salariés afin de déployer des actions de prévention adaptées : elle constitue l'étape initiale de toute démarche de prévention en santé et sécurité au travail.

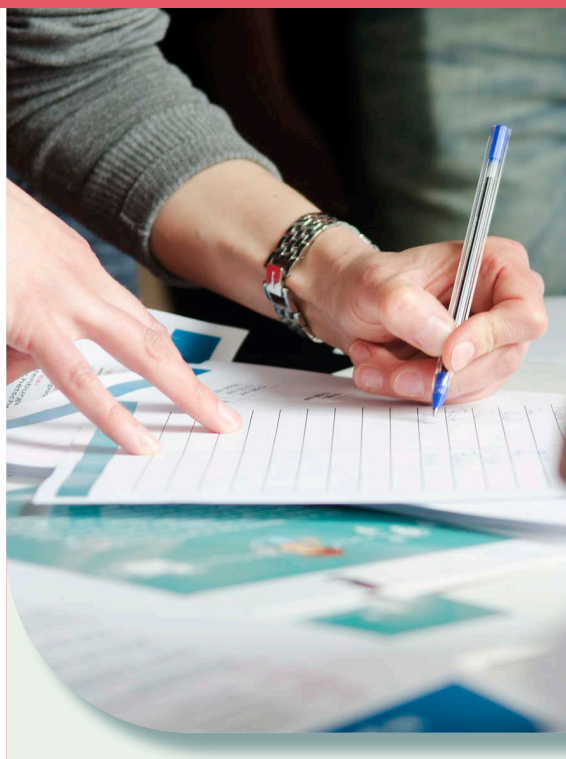

Objectifs

- Vous aider à identifier vos risques professionnels.
- Retranscrire les résultats de l'évaluation des risques professionnels dans le «Document Unique» (DU).
- Apporter à l'entreprise les connaissances nécessaires à la rédaction et à la mise à jour du Document Unique (DU).
- Etablir un Plan d'action pertinent.

Notre intervention concrètement

- Etat des lieux des risques et des moyens de prévention.
- Identification des risques professionnels auxquels les salariés sont exposés.
- Mise en place d'un groupe de travail (en fonction de la taille de l'entreprise).
- Sensibilisation des salariés à l'évaluation des risques professionnels.
- Hiérarchisation et mise en place d'un Plan d'action.

Les plus

- Prise en charge pluridisciplinaire de l'intervention.
- Répondre à vos obligations règlementaires concernant le Document Unique (article R.4121-1 et suivants du Code du travail).
- Utiliser votre Document Unique (DU) comme outil de prévention des risques.

Hygiène sécurité et environnement

RISQUE ROUTIER, PASSEZ À L'ACTION

Les accidents de la route sont à l'origine de plus de 20 % des accidents mortels du travail (INRS). Le risque routier doit être pris en compte dans le cadre du Document Unique instauré par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001.

Objectifs

- Vous aider à intégrer le risque routier dans votre démarche de prévention des risques professionnels.

Notre intervention concrètement

- Accompagner l'employeur dans son évaluation du risque routier :
  - ✓ Instaurer un état des lieux des accidents et presque-accidents (trajets et missions).
  - ✓ Mettre en place un diagnostic permettant de déterminer les facteurs d'accidents.
  - ✓ Etablir un plan d'action et assurer son suivi ainsi que son efficacité.
  - ✓ Retranscrire le risque routier dans le Document Unique (DU).

- Sensibiliser les salariés concernés :
  - ✓ Séance de sensibilisation en groupe avec des outils pédagogiques (Code de la route, Quizz…).
  - ✓ Stand d'information et de sensibilisation au risque routier dans les forums santé-sécurité/safety day (réactiomètre, Code de la route…).
  - ✓ Sensibilisation individuelle (tour des véhicules, entretien individuel…).

Les plus

- Intégration du risque routier au Document Unique (DU).
- Intervention/sensibilisation personnalisée après étude de la sinistralité.

Hygiène sécurité et environnement

CONSEIL SUR LE RISQUE AMIANTE

Vos salariés sont susceptibles d'être exposés à l'amiante et vous souhaitez mettre en place ou améliorer la prévention concernant ce risque.

Objectifs

- Vous apporter une expertise sur la prévention du risque amiante.
- Analyse critique des documents règlementaires.

Notre intervention concrètement

- Cibler vos besoins et identifier les postes et les types de chantier exposant.
- Vous informer des exigences de la réglementation.
- Faire un état des lieux de la prévention existante.
- Vous accompagner dans la mise en place du Plan d'action.

Les plus

- Cette intervention est réalisée par un intervenant formé au risque spécifique amiante (encadrant technique sous-section 3).

Hygiène sécurité et environnement

MÉTROLOGIE : MESURES DE BRUIT, VIBRATIONS, AMBIANCES LUMINEUSES

Vos salariés sont exposés au bruit, aux vibrations, aux ambiances lumineuses et vous souhaitez effectuer des mesures nécessaires à l'évaluation de vos risques professionnels.
Nous pouvons vous accompagner dans cette démarche.

Objectifs

- Effectuer les mesures (bruit, vibrations, ambiance lumineuse) nécessaires à l'évaluation des risques professionnels.
- S'assurer du respect des valeurs réglementaires et informer les salariés sur ces risques.

Notre intervention concrètement

- Identifier les salariés exposés à ces risques.
- Réaliser les mesures dans les conditions réelles de travail.
- Restituer les résultats et sensibilier les salariés.
- Accompagner l'entreprise dans son Plan d'actions.

Les plus

- Assurer la traçabilité des expositions professionnelles.
- Répondre à l'obligation règlementaire d'information des salariés.

Témoignage

Nous tenions à remercier l'AST pour l'intervention réalisée auprès du personnel de notre entreprise.

Nous intervenons tous les jours pour rendre service aux personnes âgées du district. La conduite automobile fait partie intégrante de notre métier et la sécurité au volant est une préoccupation quotidienne.

Le médecin du travail nous a proposé l'intervention des équipes de l'AST pour un module de sensibilisation au risque routier. La formation s'est déroulée au sein de notre établissement dans une bonne ambiance, et l'ensemble du personnel en a été très satisfait.

La formatrice a fait des rappels sur la sécurité routière, rappels nécessaires pour une remise à jour de nos connaissances. La documentation distribuée ce jour-là a complété cette demi-journée de sensibilisation.
Cette prestation comprise dans notre cotisation annuelle a permis de sauvegarder notre budget formation et de l'utiliser pour d'autres perfectionnements

Gilbert DRAGAR – *Infimier coordinateur*
SSIAD (Groupe AHNAC), *Soins à domicile*
Liévin, 11 salariés.

Toxicologie

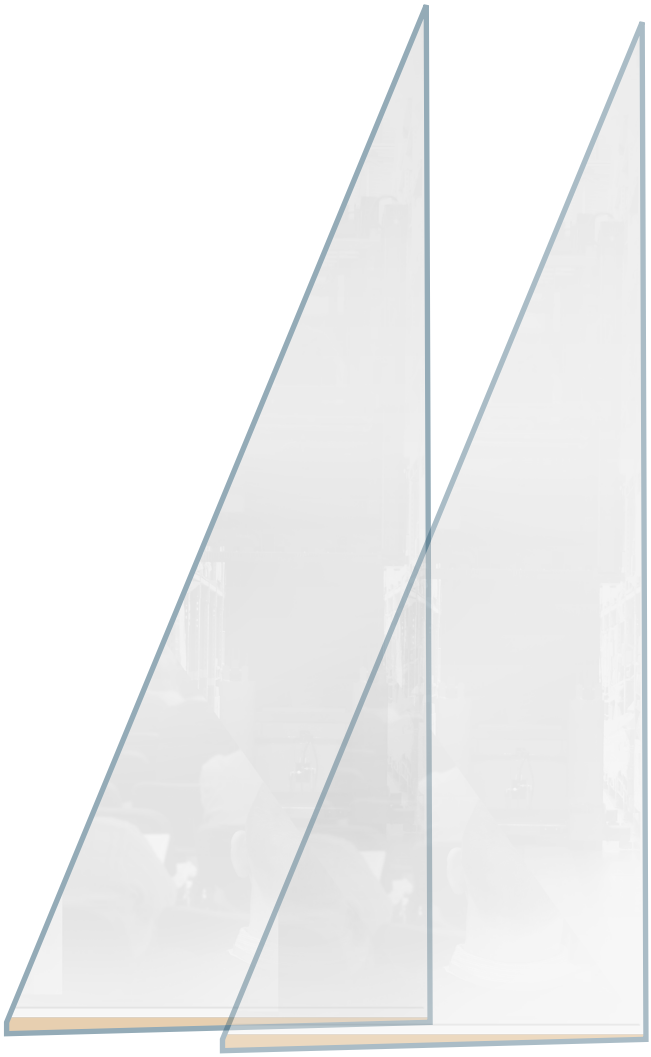

Toxicologie

ÉVALUER LES RISQUES pour la santé liés à l'utilisation des PRODUITS CHIMIQUES

De nombreuses activités professionnelles utilisent, produisent ou libèrent des agents chimiques dont certains peuvent être reconnus cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques (CMR).

Objectifs

- Identifier les produits dangereux et CMR utilisés au sein de votre entreprise.
- Evaluer l'exposition des salariés concernés.
- Proposer les mesures de prévention adaptées.
- Accompagner la réalisation du plan d'action visant à la suppression ou la réduction des risques.

Notre intervention concrètement

- Analyser les Fiches de Données de Sécurité des produits utilisés - FDS.
- Identifier les Agents Chimiques Emis - ACE (fumées de soudage, poussières de bois…).
- Evaluer l'exposition des salariés.
- Interpréter les résultats.
- Identifier les risques pour la santé au delà du respect/non-respect de la VLEP (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle).
- Réduire l'exposition au niveau le plus bas possible en conseillant les mesures de prévention et de protection des salariés adaptées.
- Aider à la substitution des produits dangereux.

Les plus

- Diagnostic toxicologique.
- Conseils ciblés.
- Amélioration des conditions de travail en vue de préserver la santé.

EXPERTISE TOXICOLOGIQUE CIBLÉE SUR UNE PROBLÉMATIQUE DE SANTÉ

Toxicologie

Lors d'une visite médicale, le médecin du travail peut détecter un problème de santé en lien avec une exposition professionnelle (asthme, dermite…).

Dans ce cadre, il peut demander une expertise toxicologique.

Objectifs

- Identifier les agents chimiques ou biologiques potentiellement responsables de la pathologie.
- Evaluer l'exposition.
- Conseiller sur la conduite à tenir.

Notre intervention concrètement

- Recherches documentaires et études de cas.
- Analyser l'environnement de travail.
- Proposer des axes d'amélioration.

Les plus

- Un accompagnement ciblé sur une problématique de l'entreprise.
- Des experts en toxicologie directement en lien avec le médecin du travail.

Toxicologie

SENSIBILISER VOS SALARIÉS AUX RISQUES TOXICOLOGIQUES

L'employeur doit informer les travailleurs sur les risques pour leur santé et leur sécurité d'une manière compréhensible pour chacun.

Objectifs

- Informer les salariés des risques toxicologiques auxquels ils sont exposés.
- Restituer les résultats éventuels des mesurages.
- Rappeler les moyens de prévention à mettre en œuvre (équipements de protection collectifs et individuels) ainsi que les bonnes pratiques.

Notre intervention concrètement

- Identifier vos besoins.
- Sensibiliser les opérateurs sur :
  - ✓ la nature des agents chimiques dangereux ou CMR présents,
  - ✓ les moyens d'identifier les dangers (étiquetage, pictogrammes, FDS Fiches de Sécurité…),
  - ✓ les risques encourus au poste de travail,
  - ✓ les mesures de prévention à adopter.

Les plus

- Un accompagnement ciblé sur les risques identifiés au sein de l'entreprise
- Privilégier une approche participative et à l'écoute des salariés.

Témoignage

Une action a été menée par votre service fin 2015 afin d'évaluer l'exposition de nos salariés à nos produits et notamment aux solvants.

Cette intervention effectuée par votre toxicologue en collaboration avec le médecin du travail a permis de mettre en avant les risques inférant à l'emploi de nos produits dans nos modes opératoires et conditions de travail.

Après étude de votre rapport, nous avons mis en place des mesures de protection complémentaires pour les salariés exposés, notamment l'achat de masques respiratoires intégraux et autonomes qui sont maintenant utilisés par notre personnel dans les phases de vulcanisation et de façon générale bien supportés lors des interventions.

Nous tenons à remercier particulièrement l'implication, l'efficacité et le professionnalisme du personnel de l'AST lors de cette action et la pertinence du rapport qui en a découlé.

Gilles LESAGE – *Responsable régional*
REMA Tiptop France
Calonne Ricouart, 12 salariés.

Ergonomie

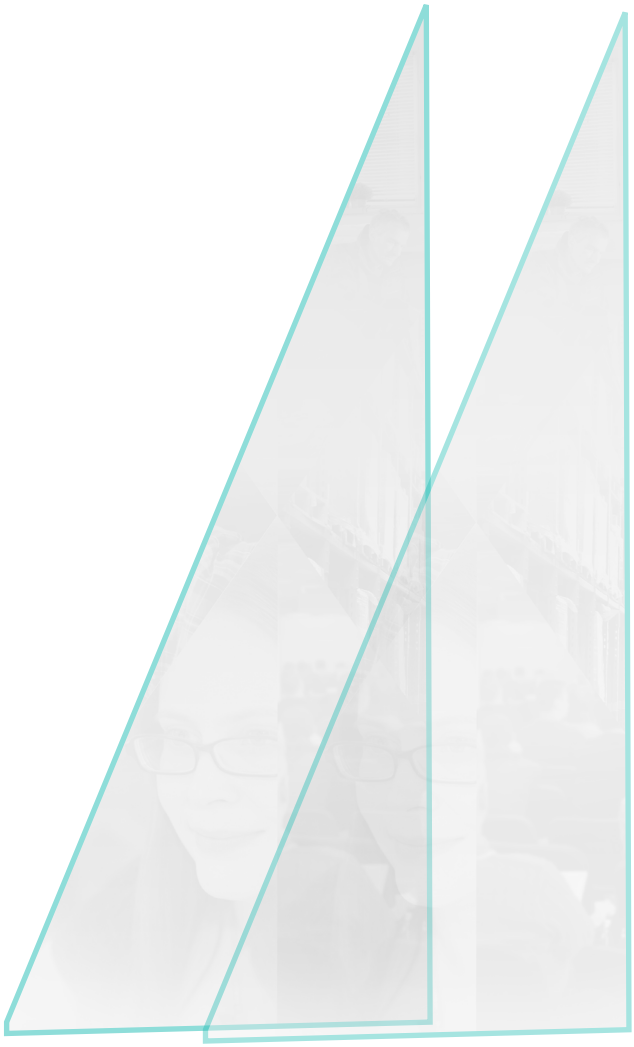

Ergonomie

TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES (TMS), LOMBALGIES

Les TMS représentent la première cause de maladie professionnelle en France et leur nombre a augmenté de 60% depuis 2003.
Notre Service vous propose d'évaluer et mettre en place une politique de prévention des TMS dans votre entreprise pour une action durable, sous forme d'une démarche participative de «Formation-Action-Accompagnement».

Objectifs

- Evaluer les risques de TMS et en identifier les causes.
- Faire un diagnostic des situations de travail à risque.
- Définir un plan d'action.
- Accompagner dans la mise en place d'un projet de prévention durable.

Notre intervention concrètement

- Former des acteurs de l'entreprise à la question de la santé au travail, des TMS :
  - ✓ comprendre la problématique des TMS,
  - ✓ acquérir les bases théoriques et pratiques.
- Accompagner les différents acteurs : encadrement, DRH, référents prévention, IRP et opérationnels :
  - ✓ analyser les situations réelles de travail,
  - ✓ améliorer les situations de travail,
  - ✓ tenir compte de vos besoins pour personnaliser la démarche de prévention,
  - ✓ intégrer le facteur humain dans vos projets et dans l'environnement de travail.

Axes complémentaires possibles

- Gestion des aménagements de poste (outil de cotation).
- Prévention du risque de Désinsertion Professionnelle pour des salariés en difficulté sur leur poste.

Les plus

- Diagnostic ergonomique et conseils ciblés.
- Transfert de connaissances et accompagnement en transformations en vue de la performance de l'organisation et d'une prévention durable.
- Vous pouvez voir une vidéo sur un cas concret avec le lien suivant :

https://player.vimeo.com/video/236918318

Ergonomie

RISQUES PSYCHOSOCIAUX ET RISQUES ORGANISATIONNELS

Les RPS se révèlent être un enjeu majeur en terme de santé publique avec un impact non négligeable sur l'entreprise (absentéisme, taux élevé de rotation du personnel, non respect des horaires ou des exigences de qualité, problèmes de discipline, réduction de la productivité, accidents du travail, dégradation du climat social…).
Comment les prévenir au sein de l'entreprise ?
Notre Service propose une démarche de Formation-Action-Accompagnement dans le cadre du RPS à intégrer au Document Unique.

Objectifs de l'intervention

- Evaluer les risques de RPS et en identifier les causes.
- Faire un diagnostic des situations de travail à risque.
- Définir un plan d'action.
- Accompagner la mise en place d'un projet de prévention durable.

Notre intervention concrètement

- Former des acteurs de l'entreprise à la question de la santé au travail et des RPS :
  - ✓ comprendre la problématique des RPS et acquérir les bases théoriques et pratiques.
- Accompagner les différents acteurs (encadrement, DRH, référents prévention, IRP et opérationnels).
- Approche participative.

Les plus

- Diagnostic ergonomique et conseils ciblés.
- Transfert de connaissances et accompagnement en transformations en vue de la performance de l'organisation et d'une prévention durable.

Ergonomie

CONCEPTION ET RECONCEPTION DES POSTES DE TRAVAIL

Les ergonomes de votre Service de Santé au Travail peuvent vous accompagner en amont de votre projet.

Objectifs

- Evaluer les besoins des utilisateurs.
- Eclairer les choix de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre du point de vue du travail réel.

Notre intervention concrètement

- Analyser votre demande.
- Diagnostiquer la situation existante.
- Vous assister à la mise en œuvre d'une conduite de projet.
- Vous accompagner dans les processus de conception et correction des situations de travail en intégrant la réalité du terrain.
- Valider les solutions.

Les plus

- Intégrer le facteur humain dans vos projets et dans les environnements de travail.
- Améliorer les conditions de travail et les performances de votre entreprise.

Ergonomie

LE TRAVAIL SUR ÉCRAN

L'outil informatique est devenu un élément incontournable de l'environnement de travail.
Le travail sur écran peut engendrer des troubles si la situation de travail n'est pas adaptée.

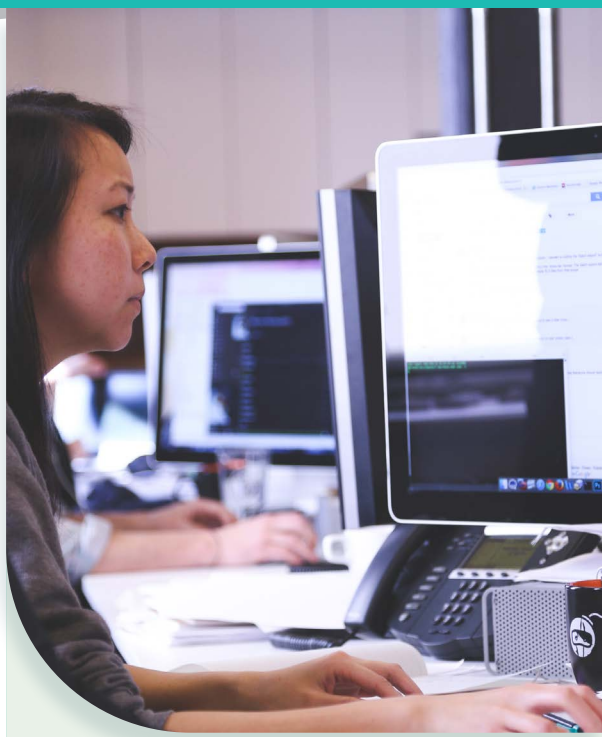

Objectifs

- Sensibiliser les salariés aux risques liés au travail sur écran.
- Prévenir les atteintes à la santé par la connaissance et l'application des principes d'aménagement et d'implantation des postes de travail sur écran.

Notre intervention concrètement

- Observer le ou les postes de travail concernés.
- Apporter des conseils individualisés ou organiser des sessions de sensibilisation (groupes de 10 personnes de 1 h 30 à 2 h) selon le besoin.
- Transférer les connaissances auprès d'acteurs-relais dans l'entreprise.

Les plus

- Conseils adaptés aux postes de votre entreprise.
- Remise de documentation.

Ergonomie

SENSIBILISATION «PRINCIPES DE MANUTENTION»

Les activités de manutention ont toujours été des activités à haut risque pour les travailleurs.
Cette sensibilisation est destinée aux salariés dont le poste de travail nécessite une importante activité physique avec ou sans moyen manuel et/ou technique.

Objectifs

- Eviter et/ou limiter les accidents du travail et les maladies professionnelles dus à la munutention manuelle.
- Réduire les efforts.
- Aider à developper des habiletés en manutention avec les moyens existants dans l'entreprise.
- Transférer les règles de techniques sécuritaires de manutention afin d'avoir un effet durable au-delà de la période de sensibilisation (possibilité de former un ou plusieurs acteur(s)-relais).

Notre intervention concrètement

- Visite de vos locaux et observation des postes de travail.
- Sensibilisation adaptée au contexte et à vos besoins.
- Participation active des stagiaires à partir de leurs perceptions, de leurs expériences et de leurs connaissances antérieures.
- Mise en pratique au poste de travail et modifications manuelles si nécessaire.
- Mise en place de sessions dans vos locaux par groupe de 8 personnes maximum.
- Durée :
  - 1/2 journée sans acteur-relais,
  - 1 journée avec acteur-relais.

Les plus

- Des formateurs certifiés INRS.
- Courte durée d'intervention.
- Délivrance d'une attestation de présence.

Témoignages

TMS, lombalgies

Pour réduire les problématiques de dos et de TMS, il nous faut des démarches modernes et l'ergonomie en fait partie. Avec Action Santé Travail, notre Service de Santé au Travail, nous avons pu former notre personnel à une démarche continue d'identification des facteurs de risques, pour développer des plans d'actions. C'est en agissant aujourd'hui que nous éviterons les maladies professionnelles de demain !

(extrait de l'article paru dans le magazine Entreprise et Santé N° 33 – 1er trimestre 2016)

Eric DELEDICQ – *Directeur*
Ets SONOCO, *Emballage alimentaire*
Liévin, 41 salariés.

Risques psychosociaux

Les risques psychosociaux font peur. Ils ne sont pas évidents à aborder au sein d'une entreprise… Avec l'AST, nous avons appris à aborder ce risque comme un autre risque. Une méthodologie nous a été apportée. En 2014, nous avons pris du temps ; en 2015, nous en gagnons. Car aujourd'hui, la méthode est entrée dans le fonctionnement de l'entreprise, qui peut ainsi améliorer et ajuster en continu son organisation, tout en préservant la santé de ses salariés. Je pense qu'aujourd'hui, chacun trouve sa place et son importance dans l'établissement.

(extrait de l'article paru dans le magazine Entreprise et Santé N° 31 – 3ème trimestre 2015)

Hervé DENONELLE – *Directeur*
APIC, *Atelier Protégé pour l'Industrie et le Commerce*
Ruitz - 70 salariés

Maintien dans l'emploi

ACCOMPAGNEMENT AU MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Maintien dans l'emploi

Lors de la visite médicale, le médecin du travail peut accompagner le salarié pour son maintien en emploi.

Il est assisté, à sa demande, par nos référents « maintien dans l'emploi ».

Objectifs

- Favoriser le maintien du salarié à son poste de travail lorsque celui-ci n'est plus en adéquation avec son état de santé. Pour tous les salariés des entreprises publiques ou privées adhérentes à l'AST.

Notre intervention concrètement

- Mobiliser les différents intervenants du maintien dans l'emploi (Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés, Service Social Carsat, MDPH, relais vers le Pôle Emploi, le Cap Emploi…) pour la recherche de solutions.
- Proposer la constitution du dossier auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (demande de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, prestation de compensation du handicap, demande de cartes…) si nécessaire.
- Accompagner le salarié dans la dédramatisation de la situation de handicap et dans sa confrontation à la réalité.

Les plus

- Des référents spécialisés dans le maintien dans l'emploi qui apportent un appui technique efficace au médecin du travail.

Addiction Nutrition

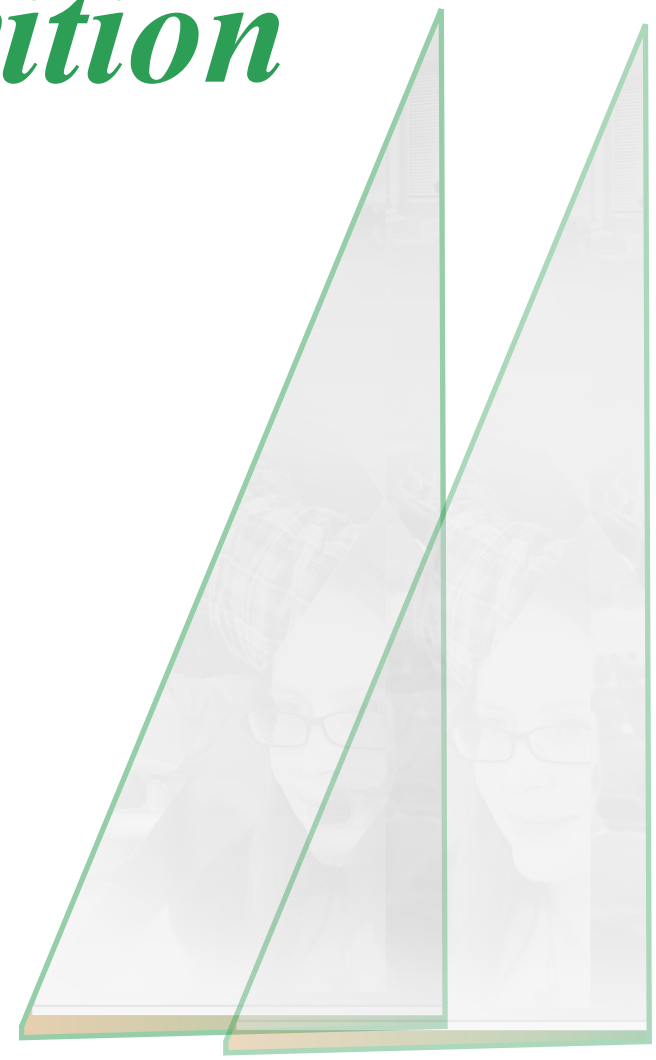

ADDICTIONS ET TRAVAIL

Addiction et nutrition

Vous avez identifié des risques liés aux consommations de substances psycho-actives (alcool, drogues, médicaments) au sein de votre entreprise et vous souhaitez en savoir plus.

Votre service de santé au travail peut vous accompagner.

Objectifs

- Aider l'employeur à gérer les problématiques d'addictions au sein de l'entreprise.
- Rendre acteur l'encadrement, le CHSCT et les salariés.

Notre intervention concrètement

- Réunions d'information interactives avec des quizz, des démonstrations de doses-équivalentes et des conseils concrets.
- Conseils pour modifier les habitudes dans l'entreprise (« pots », restauration collective…).
- Modifications du règlement intérieur et/ou des procédures mises en place avec le CHSCT ou les partenaires sociaux.
- Conduites à tenir en cas de comportement anormal.
- Animation lors de rencontre intra-entreprise (journée sécurité).
- Formation spécifique pour l'encadrement.

Les plus

- Un accompagnement spécifique à chaque entreprise.
- Des interventions adaptées à vos besoins.

TRAVAIL ET HYGIÈNE DE VIE

Addiction et nutrition

Il est essentiel de favoriser chez les travailleurs l'adoption d'une bonne hygiène de vie afin d'éviter les effets néfastes sur la santé.

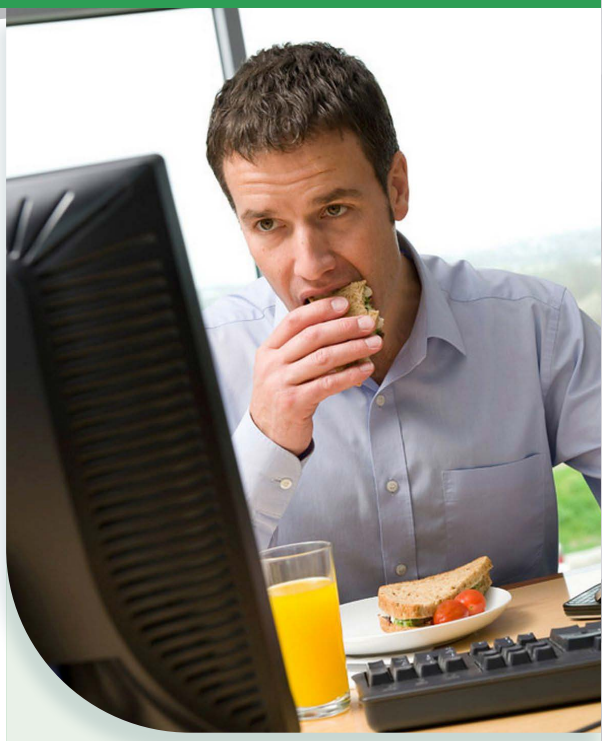

Objectifs

- Sensibiliser les salariés à une bonne hygiène sommeil et à un comportement alimentaire équilibré.
- Informer sur les moyens d'adapter son alimentation en cas d'horaires atypiques (nuit, posté, décalé) ou de conditions de travail spécifiques (chantiers, conduite, travail au froid…).
- Favoriser chez les travailleurs de nuit, postés ou à horaires décalés l'adoption d'une bonne hygiène de sommeil adaptée à leurs contraintes horaires.

Notre intervention concrètement

- Sur le plan collectif (groupe d'environ 10 salariés) :
  - ✓ Animation interactive sous forme de quizz avec :
    - Rappel des règles de base pour un bon équilibre alimentaire et conseils adaptés en cas d'horaires atypiques.
    - Information sur le mécanisme du sommeil et conseils pour gérer au mieux les rythmes décalés.
  - ✓ Remise de documentation.
- Sur le plan individuel :
  - ✓ Entretiens diététiques.

Les plus

- Des conseils simples et pratiques.
- Des petits groupes pour des séances interactives.

FORUM Santé-Sécurité

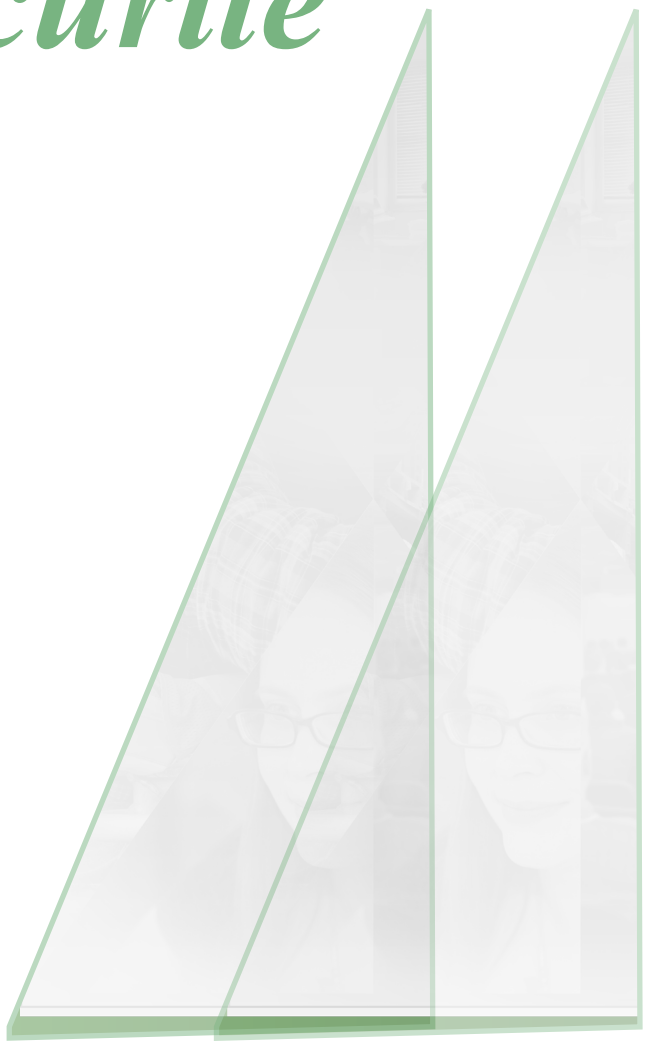

F

FORUM SANTÉ-SECURITÉ

Forum Santé-Sécurité

Vous souhaitez sensibiliser vos salariés à différentes thématiques en santé au travail.

Nous vous proposons l'organisation d'un Forum Santé-Sécurité.

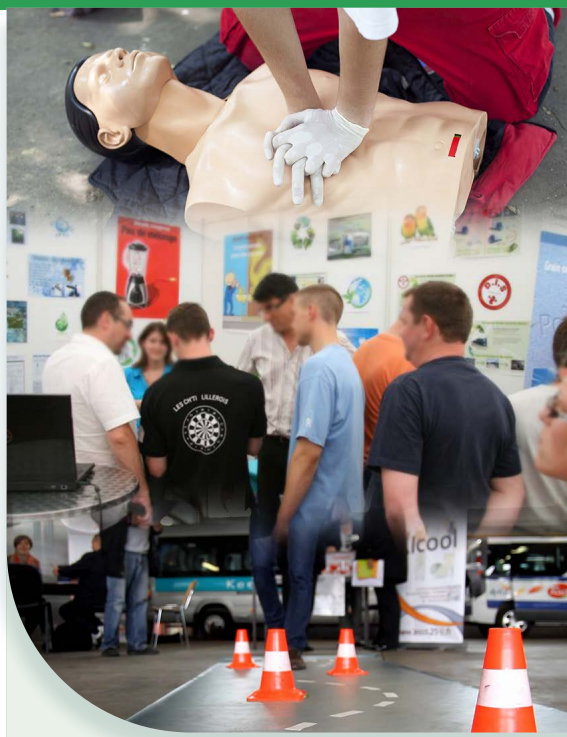

Objectifs

- Rendre le salarié acteur de sa santé et de sa sécurité par une approche multithématique.

Notre intervention concrètement

- Stands animés par nos intervenants sur différents thèmes en lien avec le travail :
  - alimentation (travail de nuit, travail posté…),
  - addictions (alcool, tabac, drogues, médicaments…),
  - sommeil et travail,
  - hygiène,
  - travail sur écran,
  - prévention des lombalgies,
  - chasse aux risques,
  - prévention du risque biologique,
  - prévention du risque chimique,
  - prévention du risque bruit,
  - prévention du risque routier, réactiomètre,
  - premiers secours, défibrillateur…
- Thèmes préalablement discutés et validés par l'employeur et le médecin du travail.
- Forum organisé sur une demi-journée ou sur une journée.

Les plus

- Un contexte convivial pour aborder la prévention en Santé au Travail.
- Des conseils personnalisés.
- Stands pouvant s'intégrer dans le contexte de «journées sécurité».
- Retrouver la vidéo d'un Forum sur le lien suivant : https://player.vimeo.com/video/236917438

Témoignage

Forum

Les collaborateurs ont apprécié ce forum qui leur a permis de découvrir certains aspects méconnus relatifs à leur santé. Contrôler in situ son taux de cholestérol et de glycémie en quelques minutes à peine, c'est bluffant… L'un des stands préféré a été celui du « massage assis » dont certains ont pu bénéficier… Et puis, il y a eu ce sympathique déjeuner diététique au cours duquel bon nombre d'échanges enrichissants ont eu lieu. Devant le succès de ce forum, nous avons reprogrammé une autre journée à laquelle d'autres collaborateurs se sont inscrits très vite.

Annie WALLOIS – *Secrétaire Générale*
IN EXTENSO Nord de France , cabinet comptable
Béthune – 47 salariés.

Formation

Formation

DEVENIR ACTEUR EN PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Cette formation s'adresse aux salariés dont le poste de travail nécessite une importante activité physique et un engagement du salarié en vue de l'amélioration de ses conditions de travail mais aussi de l'encadrement et de l'employeur dans la démarche de prévention.

Objectifs

- Connaître les risques liés à son activité ou à son métier et analyser en détail sa situation de travail.
- Proposer à son encadrement des améliorations techniques ou organisationnelles d'aménagement de son poste de travail et mobiliser les personnes concernées par la prévention des risques dans l'entreprise.
- En dernier recours, adopter les bonnes pratiques et les gestes appropriés à la tâche à effectuer.

Notre intervention concrètement

- Visite de vos locaux et observation des postes de travail.
- Détermination de vos besoins de terrain.
- Adaptation du contenu de la formation en fonction des éléments recueillis.
- Mise en place de sessions dans vos locaux par groupe de 6 à 8 stagiaires :

  Durée :
  - ✓ 15 heures pour le secteur « industrie, commerce, BTP et activités de bureau » réparties sur 1 à 2 semaines.
  - ✓ 22 h 30 pour le secteur «sanitaire et social» réparties sur 3 à 6 semaines.
  - ✓ 7 h 30 pour les sessions de « recyclage ».
- Délivrance d'un Certificat d'acteur PRAP, d'une validité de deux ans, au stagiaire qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

Les plus

- Des formateurs certifiés INRS.
- Un partenaire, le GISSET, agréé pour la formation professionnelle (établissement d'une convention de formation pour chaque stage).
- Maintien et actualisation des compétences tous les 2 ans par recyclage à votre demande, au sein de notre service.
- Une formation destinée à l'employeur peut être dispensée par la CARSAT si celui-ci envisage la formation d'un acteur PRAP en interne.

Formation

ACTEUR PRÉVENTION SECOURS DU SECTEUR AIDE ET SOIN À DOMICILE

Cette formation s'adresse aux salariés du secteur de soins et d'aide à la personne à domicile dans le cadre du projet de prévention des risques professionnels spécifiques aux entreprises.

Objectifs

- Développer les compétences du salarié lui permettant d'exercer son métier en toute sécurité.
- Préserver la sécurité des personnes dont ils ont la charge.

Notre intervention concrètement

- Organisation d'un stage de 22 h 30 minimum, réparties sur 3 à 6 semaines, par groupe de 6 à 8 stagiaires, dans notre centre AST ou en entreprise.
- Mise à disposition du matériel nécessaire dans nos salles de formation (lit médicalisé, fauteuil roulant, lève-personne, verticalisateur, déambulateur, canne, auxiliaire léger de manutention, disque de pivotement, drap de réhaussement, planche de transfert…).
- Délivrance d'un certificat APSASD au stagiaire, d'une validité de deux ans, sous réserve d'une évaluation favorable.

Les plus

- Le titulaire du certificat APSASD détient par équivalence le certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) et le certificat d'acteur PRAP (compétence IBC).
- Les formateurs de l'AST sont certifiés INRS.
- Le GISSET, notre partenaire agréé pour la formation professionnelle, établit pour chaque session une convention de formation.
- Maintien et actualisation des compétences par recyclage, tous les 2 ans, à votre demande, au sein de notre service.

Formation

LE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL, UN ACTEUR DE LA PRÉVENTION EN ENTREPRISE...

Le sauveteur-secouriste du travail est capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

Objectifs

- Contribuer à la diminution des risques d'atteintes à la santé des salariés
  - ✓ savoir analyser les situations de travail dangereuses,
  - ✓ repérer les salariés exposés aux risques professionnels,
  - ✓ informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise,
  - ✓ contribuer éventuellement à la mise en place d'action de prévention.
- Intervenir face à une situation d'accident
  - ✓ réaliser une protection adaptée pour éviter le sur-accident,
  - ✓ examiner une victime suivant un ordre déterminé,
  - ✓ alerter en fonction de l'organisation des secours de l'entreprise,
  - ✓ secourir la victime de manière appropriée.

Notre intervention concrètement

- Organisation d'une formation de 14 h réparties sur 2 jours, 7 h 30 pour une session de Maintien et d'Actualisation des Compétences (MAC) par groupe de 6 à 8 participants dans un de nos centres AST ou en entreprise.
- Délivrance d'un Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une validation favorable (durée de la validation : 24 mois).
- Le GISSET, notre partenaire agréé pour la formation professionnelle et habilité INRS, établit pour chaque session une convention de formation.

Les plus

- Les formateurs de l'AST sont certifiés INRS.
- Un questionnaire de renseignements est envoyé avant le début des sessions pour dispenser une formation au plus proche de l'entreprise.
- Pédagogie adaptée à l'adulte.

Formation

LE FORMATEUR EN SAUVETAGE SECOURISME AU TRAVAIL OU FORMATEUR SST

En cohérence avec la démarche prévention de l'entreprise ou de l'établissement, le formateur SST participe à la mise en oeuvre de cette démarche par la préparation et l'animation des sessions SST. Il assure le suivi des SST par la préparation et l'animation des sessions de maintien et d'actualisation de leurs compétences.

Objectifs

- ✓ Accompagner l'entreprise dans sa demande de formation de SST intégrée à sa démarche de prévention des risques professionnels.
- ✓ Concevoir et organiser une action de formation SST.
- ✓ Animer une séquence de formation en prenant en compte les caractéristiques d'un public d'adultes en formation.
- ✓ Utiliser différentes méthodes d'évaluation.
- ✓ Assurer ou faire assurer le suivi administratif de la formation.

Notre intervention concrètement

- ✓ Organisation d'une formation de 65 h 30 réparties sur 2 semaines non consécutives, 22 h 30 pour une session de maintien et d'actualisation des compétences par groupes de 6 à 12 stagiaires.
- ✓ Délivrance d'un certificat de Formateur SST au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable, pour une validité de 36 mois.
- ✓ Le GISSET, notre partenaire agréé pour la formation professionnelle, établit pour chaque session une Convention de stage.

Pré-requis

- ✓ Etre SST en cours de validité.
- ✓ Avoir validé ses compétences en matière de prévention des risques professionnels.

Les plus

- Les formateurs de formateurs de l'AST sont certifiés par l'INRS.
- Accompagnement au besoin à l'issue de la formation.
- Les sessions sont animées par 2 formateurs de formateurs.

FORMATION EN LIGNE VIA NOTRE SITE INTERNET
www.actionsantetravail.fr (rubrique «E.learning»)

Formation

MODULES D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION AUX RISQUES PROFESSIONNELS

Objectifs

L'AST met à votre disposition un ensemble de modules de sensibilisation accessibles depuis son site Internet.

Ces modules sont à destination aussi bien des employeurs que des salariés. Ils sont conçus pour sensibiliser aux risques professionnels. Ils sont généralistes, ne s'adressent pas à un métier en particulier et peuvent intéresser toute entreprise, quels que soient sa taille et son secteur d'activité. Ce service, inclus dans la cotisation annuelle, contribue à la communication des informations légales dont vous devez organiser la diffusion au sein de votre entreprise afin de prévenir les risques professionnels.

11 modules disponibles :

- Evaluation des risques.
- Bruit.
- Risque chimique.
- Manutention manuelle des charges.
- Postures et gestes (risque TMS).
- Risques psychosociaux.
- Risque routier.
- Gérer la sous-traitance.
- Vieillissement au travail.
- Consommation, addiction et vie professionnelle.
- Sommeil indispensable à la vie.

Pour qui ?
Le visionnage de ces modules est totalement libre. Seul l'accès aux évaluations de connaissance par QCM et à la délivrance des attestations est réservé aux entreprises adhérentes à AST ainsi que leurs salariés et nécessite une inscription.

Comment créer son compte pour accéder aux évaluations de connaissance ?

Il vous sera demandé :

- le nom de votre Service de Santé au Travail
  . liste déroulante, aller sur : AST - Action Santé Travail
- le numéro d'adhérent (voir sur convocation médicale ou facture).

Remplissez le formulaire, un message vous sera immédiatement adressé par courriel.

S'ils ne remplacent pas les conseils dispensés par l'équipe pluridisciplinaire, ces modules délivrent un premier niveau d'information, qui pourra être suivi d'une sensibilisation de votre Service de Santé au Travail.

Les plus

- Rapidité de mise en place.
- Accessibilité à partir de n'importe quel ordinateur bénéficiant d'une connexion Internet.
- Format court et agréable des modules (cas pratiques, animations, interactivité…).
- Langage délibérément simple pour rendre accessible les contenus à quiconque.
- Attestation de suivi délivrée à chaque salarié ayant validé un module.

Témoignages

Formation SST

Le secteur de la construction est un des secteurs qui regroupe le plus de risques professionnels. Ainsi, les salariés du BTP sont, plus que les autres, exposés à des risques élevés d'accident du travail.

Afin de répondre à ses objectifs d'amélioration de la sécurité, l'entreprise Boulet Bâtiment a sollicité la médecine du travail pour réaliser des formations de sauveteurs secouristes du travail (SST). Nous avons décidé de former un compagnon par équipe, de telle sorte que nous ayons au minimum un SST par chantier.

A l'écoute de nos besoins, l'AST a répondu à nos attentes grâce à trois sessions de formation qui se sont déroulées en avril 2016, ainsi 15 de nos salariés ont pu bénéficier de cette formation. Sur une durée de deux jours par session, la formatrice a su s'adapter aux risques spécifiques du bâtiment et transmettre à nos salariés le savoir nécessaire pour assurer les gestes de premiers secours et savoir alerter en cas d'accident sur un chantier. La compétence et la disponibilité de la formatrice pour répondre à nos questions ont permis que ces formations se déroulent dans le sérieux et avec enthousiasme.

Swan SALETTIS – *Coordinateur Sécurité*
Sas BOULET BATIMENT
Azincourt – 51 salariés.

Formation en ligne

Avec 4 de mes collaborateurs nous avons suivi 3 des modules de formation en ligne proposés par votre service.

Je tenais à vous faire un retour plus que positif de ces formations en ligne. En effet, cela permet pour certains modules d'avoir un rappel fort intéressant et pour d'autres, c'est une découverte car ce risque parait moindre alors que cela est loin de l'être (le bruit par exemple).

La formation est très ludique et interactive ce qui nous permet de rester concentré.

Enfin un questionnaire final validant le module de formation clôture l'apprentissage.

Stéphanie PONSEEL – *Directrice d'EHPAD*
Les Orchidées
Isbergues – 63 salariés

Notes

Localisation des 15 centres médicaux

Action Santé Travail

Nouveau Siège Social de l'AST :
2 174 route de Béthune
62160 - AIX NOULETTE

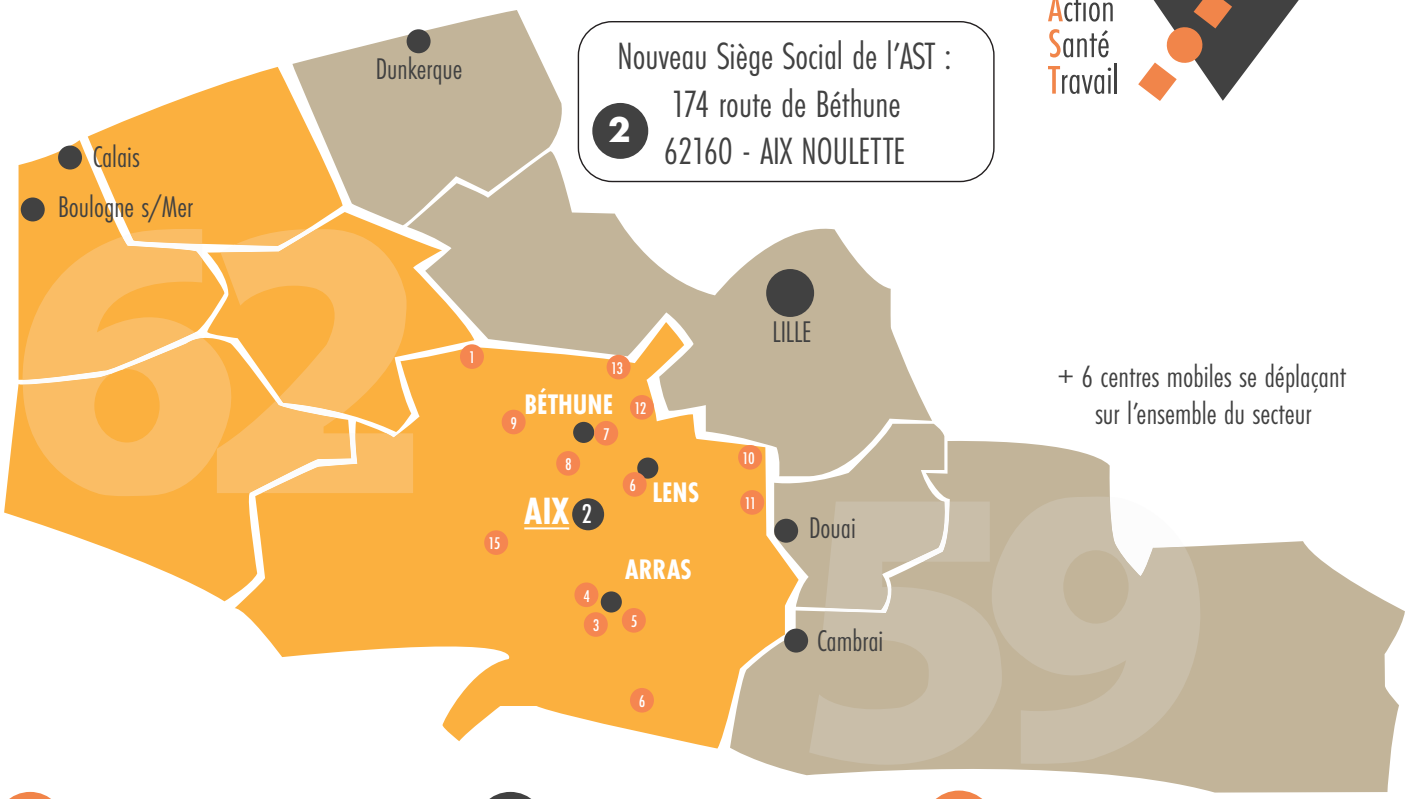

+ 6 centres mobiles se déplaçant sur l'ensemble du secteur

1 AIRE-SUR-LA LYS
Rue du Bois
62120 AIRE-sur-la-LYS
Tél : 03 21 38 95 10
Fax : 03 21 38 95 19

2 AIX-NOULETTE *Siège-social*
174 Route de Béthune - CS 20023
62160 AIX-NOULETTE
Tél : 03 21 18 42 00
Fax : 03 21 18 42 37

3 ARRAS – ARTOIPOLE
40 Allée du Benelux – Artoipole
62060 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 15 15 70
Fax : 03 21 15 15 71

4 ARRAS SYMPHORINE
6 rue de la Symphorine
Parc des Bonnettes – CS 60503
62008 ARRAS Cedex
Tél : 03 21 15 12 32
Fax : 03 21 15 40 10

5 ARRAS - ZI EST TILLOY
ZI Est – Rue Hans Geiger
62000 ARRAS
Tél : 03 21 55 01 46
Fax : 03 21 55 11 92

6 BAPAUME
Hôpital de Bapaume
55 Rue de la République
62450 BAPAUME
Tél : 03 21 16 08 46
Fax : 03 21 16 07 68

7 BETHUNE
79 Rue Jean Baptiste Lebas - BP 185
62404 BETHUNE Cedex
Tél : 03 21 01 36 60
Fax : 03 21 01 65 20

8 BRUAY-LA-BUISSIERE
190 Rue Raoul Briquet
62700 BRUAY LA BUISSIERE
Tél : 03 91 80 05 90
Fax : 03 91 80 05 99

9 BURBURE
69 Bis Route Nationale - BP 15
62151 BURBURE
Tél : 03 21 61 93 50
Fax : 03 21 61 93 59

10 CARVIN
65 rue de Provin
62220 CARVIN
Tél : 03 21 08 96 10
Fax : 03 21 08 96 11

11 HENIN-BEAUMONT
32 rue Léon Pruvot - BP 1070
62258 HENIN BEAUMONT
Tél : 03 21 13 82 00
Fax : 03 21 13 82 01

12 LA BASSEE
5 Route de Béthune
62138 HAISNES
Tél : 03 20 29 98 20
Fax : 03 20 29 98 29

13 LA GORGUE
11 Bis Avenue des Aulnes
ZAC des Domaines des Magots
59253 LA GORGUE
Tél : 03 28 48 96 30
Fax : 03 28 44 38 34

14 LENS
Rue Paul Sion - BP 225
62304 LENS Cedex
Tél : 03 21 74 82 33
Fax : 03 21 28 49 10

15 SAINT-POL-SUR-TERNOISE
15 Zone d'Activités
et de Services de Canteraine
62130 St Pol-surTernoise
Tél : 03 21 03 29 67
Fax : 03 21 03 53 76

Retrouvez-nous sur le site
www.actionsantetravail.fr

afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION

L.011 - Février 2018